MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 29 Decembre 1848. No. 31.

UNE ENTREVUE AVEC ABD-EL-KADER.

(Suite et fin.)

Le Visiteur.—Vous n'avez pas le même Dieu que moi ; mais vous croyez avec sincérité et ferveur au vôtre. Vous savez que tous les deux condamnent le défaut de sincérité dans le langage. Voulez-vous que nous les prenions à témoins des paroles que nous allons échanger ?

Abd-el-Kader.—Nos dieux ne sont pas si différents que vous le dites ; nous sommes les enfants de deux mères différentes, mais du même père. Je prends Dieu avec vous pour témoin de ma sincérité.

—Permettez que nous ne parlions pas de la question qui vous est uniquement personnelle et sur laquelle mon gouvernement seul pourrait s'expliquer. C'est un litige né au milieu de circonstances douteuses, dans l'ombre de la nuit. Quant à mes vœux, ils sont pour votre liberté. Cependant l'intervention officieuse que je pourrais tenter à cet égard dépendra beaucoup des convictions que fera naître en moi notre entretien.

—Interrogez sans ménagement (et ici Abd-el-Kader, retroussant légèrement sa manche, étendit avec noblesse le bras gauche) : je suis comme le malade qui attend le remède. J'aime mieux qu'on me fasse une opération profonde que de m'appliquer un emplâtre non douloureux, mais inutile.

—Ecoutez-moi donc patiemment, car je vais user de votre permission avec une entière liberté. Il y a deux manières d'être vaincu en ce monde ; c'est que les armes tombent de la main ou que la haine tombe du cœur. Je ne reconnais pour définitive et durable que cette seconde sorte de pacification. Est-ce celle que vous avez entendu contracter avec nous ? Etes-vous disposé à estimer et à aimer les chrétiens comme des frères que Dieu lui-même vous indique et non comme des maîtres qu'il vous impose ?

—Nous avons accepté depuis long-temps la domination des Turcs, pourquoi n'accepterions-nous pas de bon cœur la domination des Français ?

—Ni comme français, ni comme chrétien, je ne puis accepter l'assimilation avec les Turcs ; c'est une fraternité toute nouvelle et toute différente que vous devez contracter avec nous.

—La France a déjà reçu une preuve des sentiments que vous me demandez. J'aurais pu me rendre à l'empereur de Maroc ; je me suis rendu de préférence à votre souverain.

—Je vous sais gré du sentiment qui vous a guidé ; mais n'éprouvez-vous pas maintenant le désir d'y rester fidèle, en vous initiant de vous-même à l'étude de nos mœurs et de notre religion.

—L'homme est comme un miroir ; le miroir ne reflète l'image du ciel que quand il est net : l'esprit ne nourrit les grandes pensées que quand il est libre. Je ne puis, dans l'état de captivité où l'on me retient, nourrir d'autre pensée, que celle de ma douleur.

J'accepte votre comparaison et je m'en empare. L'haleine qui trouble le poli d'un miroir s'en efface presque aussitôt, et il reprend son éclat. Sur un cœur tel que le vôtre le courage doit vous rendre la force de penser, comme vous retrouveriez promptement celle d'agir, si l'on vous rendait votre cheval, et si l'on lui rouvrait l'espace.

—Mes pensées sont aujourd'hui ce qu'elles étaient à l'heure où j'ai mis bas les armes. Je ne souhaite qu'une chose : le pélérinage de la Mecque. Je me considère comme un homme mort. Je n'ai d'autre ambition que de couler mes dernières heures dans la méditation et dans la prière.

Je ne puis, connaisssant l'activité de votre génie et considérant la jeunesse de votre visage, vous tenir pour un homme mort. J'admettrais tout au plus que vous soyez un homme endormi ; mais cela ne me suffit ni ne me rassure. L'homme endormi se retrouve tout entier avec les sentiments qui le possédaient avant le sommeil. Je voudrais que les événements eussent produit quelque sentiment nouveau dans votre âme, et que vous me laissiez pénétrer ces sentiments.

—Je n'ai aucune autre pensée que celle que je vous dis là. Ma carrière est finie ; je ne suis plus que l'homme de la prière.

—Est-ce que vous ne croyez pas tenir de votre naissance des droits à la domination sur la terre d'Afrique ?

—Je crois fermement à ma naissance et à ma descendance du prophète. Beaucoup d'autres partagent cet honneur avec moi.

—Nul ne l'a revendiquée avec la même énergie et le même ascendant que vous.

—Vous êtes dans l'erreur. Je n'ai point fait les événements : ce sont les événements qui m'ont fait ce que j'ai été. Les événements ayant changé, j'ai cessé d'exister. Il faut beaucoup d'efforts pour creuser un canal et y entretenir de l'eau en abondance ; il n'en faut point pour laisser couler une rivière. Ma fortune est maintenant rentrée dans son lit naturel. Elle ne doit plus en sortir.

—Puisque les événements ont suffi pour vous imposer les grandes pensées de la guerre, est-ce que votre captivité ne vous semble pas aussi un évènement par lequel Dieu veut vous inspirer les grandes pensées de la paix ?

—Qu'entendez-vous par les grandes pensées de la paix, et que penseriez-vous si vous étiez à ma place ?

—Vous et nous, nous regardons les évènements de la terre comme les fragments épars de la volonté divine ; mais nous entirons des conclusions différentes. Vous, musulman, votre soumission est impossible, et vous mettez votre Foi à subir dans l'immobilité ce que vous nommez fatalité. Nous, chrétiens, au contraire, nous ne prenons ces évènements que pour des indices, et nous y cherchons la direction des efforts nouveaux que le ciel attend de notre liberté. Je suis donc embarrassé pour substituer mon inspiration à la vôtre. Cependant à la place où je vous vois, je ne pourrais tenir mes yeux constamment baissés en face de l'avenir. Je croirais que Dieu m'a envoyé parmi les chrétiens pour m'y concerter avec leurs savants, avec leurs prêtres, et pour contribuer au rapprochement de deux races, de deux religions trop long-temps séparées.

—J'étudie tous les jours ma propre religion (Abd-el-Kader soulevait alors une pile de livres arabes entassés sous son oreiller), et je n'ai point encore suffi à cette étude ; mais, si la liberté de nos cultes nous est garantie en Afrique, vos enfants et les nôtres pourront être élevés en commun.

—Vous savez que la liberté de votre culte est respectée en Algérie ; mais ne parlons point de ce pays, puisque je n'ai point mission pour en régler les destinées. Parlons seulement du mouvement de votre propre esprit, des pensées qui y naissent, et de l'impulsion que vous leur imprimez. Je vous demande de nouveau la permission de fouiller avant dans votre cœur, si mon insistance ne vous est point importun

—Loin que cette conversation me soit désagréable, il me semble que votre esprit et le mien se confondent comme le lait et l'eau.

—Je vous remercie, et je vous assure aussi que mon cœur est plein pour vous des sentiments et des vœux que vous auriez pu y verser vous-même. Continuons donc à nous entretenir, non comme des hommes qui discutent artificieusement les clauses d'un traité, mais comme des amis qui cherchent la même issue pour sortir du même défilé.

—Hé bien, oui, parlons comme amis. Je vous avouerai qu'une pensée m'attriste depuis le commencement de notre entretien. Vous avez parlé dès l'abord de ma situation comme de l'objet d'un litige. Cela m'afflige. Lorsqu'il y a parole donnée, comment peut-il y avoir litige ? (A partir de cet aveu, l'attitude d'Abd-el-Kader fut moins contenue, son regard plus franc et son accent plus ému.)

—Je me suis servi de ce mot, reprit le visiteur, non dans son sens rigoureux, mais pour écarter une question que je ne puis toucher sans embarras pour moi et sans amertume pour vous. N'y attachez donc aucune autre valeur. Vous n'ignorez pas la situation de mon pays. Seriez-vous surpris qu'un père de famille, saisi par un tremblement de terre, songeât à sauver ses propres enfans, avant de s'occuper d'une dette même rigoureusement reconnue ?

—J'en conviens, et je prie Dieu sincèrement pour que le sol de la France se raffermisse.

—Il se raffermit et reviendra, soyez-en sûr, le plus hospitalier de la terre ; mais ne nous laissons pas détourner de ce qui peut seul occuper utilement l'heure rapide qui nous est donnée. Votre corps est captif, mais votre âme est libre. Votre bras a renoncé aux armes ; mais votre cœur n'a pu renoncer à la prière et à la contemplation des volontés de Dieu. Au lieu donc de me dire que vous êtes mort, dites-moi que vous vous sentez plein de jeunesse et de vie ; dites moi que vous voulez rendre cette seconde partie de votre carrière plus brillante encore que la première ; qu'après avoir travaillé plus que personne à la guerre, vous voudriez travailler, d'un commun accord avec nous, à la paix ; que vous avez renoncé au commandement de la naissance et des armes, mais que vous ambitionnez encore celui de la parole et du génie ; dites-moi que vous voulez nous aimer, et, avant de nous aimer, nous connaître.

—J'aime les Français que j'ai connus, et ceux qui me connaissent m'aiment.

—Oui, mais ce sont des gouttes de pluie perdues dans un océan. Vous avez, pour avancer dans cette connaissance, deux grandes voies : l'étude de notre religion et celle de notre histoire. Dieu s'est révélé à nous par de grands miracles écrits : voulez-vous les lire et que nos prêtres vous les commentent ? Le Dieu d'un peuple se révèle aussi par l'histoire de ce peuple, par les grands actes qu'il lui inspire par la civilisation qu'il y développe. Ne voulez-vous pas en pénétrer les lois avec nos savants et avec nos hommes politiques ?

—Ce que vous me dites touche au plus profond de mes désirs : telles ont été souvent mes pensées : je les exprime souvent au capitaine... ; mais, je vous le répète, seul et isolé, je ne puis. Les Arabes même n'écouteraient plus ma voix.

—Ah ! je sens bien la portée que vous attachez à ces derniers mots. Je comprends votre réserve et votre fierté. Je comprends que vous ne veuillez pas sortir de la France comme un transfuge de votre Religion et reparaître devant vos frères comme un homme qui aurait payé sa rançon par une apostasie. Mais ne savez-vous pas que notre Dieu a un Vicaire sur la terre que nous nommons le Pape, et que ce représentant, le plus vénéré de notre foi, possède une capitale où, depuis 1800 ans, se rencontrent toutes les nations et se parlent toutes les langues ? Ne séjourneriez-vous pas à Rome avec plaisir, et n'y rechercheriez-vous pas avec respect les traces du christianisme ?

—Je respecte le Pape et je connais l'existence de sa capitale. Je le considère comme un ami des croyants sincères, quels qu'ils soient. J'avais demandé que le vaisseau qui me conduirait à la Mecque me laissât reposer quelque temps à Rome. Si le Pape voulait y former une conférence entre ses prêtres et les miens, je serais heureux d'y prendre ma place. Demandez aux Français qui m'ont accompagné depuis que je me suis rendu à vous, si ces désirs me sont familiers ?

Le visiteur fut frappé de cette ouverture inatendue, et se hâta de le témoigner. Les vieilles querelles de Constantinople transportées sous la coupole de Saint-Pierre, à la demande d'un émir musulman ; la chrétienté entière intéressée dans la liberté de ce chef africain et devenue solidaire de la parole de la pensée ! Malheureusement le temps et le hasard avaient fixé le terme de cet entretien. A d'autres, désormais, il appartient de le reprendre et de le conclure.

Un Arabe, escorté de trois jeunes enfants, venait d'entrer dans la galerie et de prononcer quelques mots à voix basse. C'était un des nombreux serviteurs attachés à la personne d'Abd-el-Kader, qui l'avertissait que sa famille l'attendait pour la prière de l'après-midi. Abd-el-Kader descendit du lit où il était demeuré assis, et sans faire un pas vers l'étranger visiteur, lui tendant cordialement la main exprima de nouveau des sentiments reconnaissants ; puis écartant les doigts de la main qu'il n'avait cessé de presser et les entrelaçant avec les siens :—Voilà l'adieu le plus amical des Arabes, dit il, permettez-moi de l'échanger avec vous.

Les trois jeunes enfants qui sont les siens étaient venus se grouper autour de lui. Il les présenta à l'étranger, et sembla heureux de les lui voir embrasser. Quelques bonbons leur furent offerts, et l'ainé, en les recevant, répondit avec une vivacité toute civilisée : Merci !

Ce son chrétien échappé de cette bouche naïve ; sous les plis d'un burnous, au premier plan de cette scène arabe, produisit une touchante impression. Trois générations étaient là, disposées comme trois symboles : le vieil oncle de l'Emir se tenant à l'écart dans la silencieuse majesté de sa tristesse, l'oreille et le cœur fermés au mouvement qui l'enveloppait ; Abd-el-Kader debout et affectueux, hésitant entre l'immobilité orientale dont il venait de se départir, et l'attrait auquel il cédait avec un entraînement contenu ; l'enfant qui devait, dans quelques années, prendre la place du vieillard descendu dans la tombe, et celle de l'homme mûr descendu dans la vieillesse, l'enfant prononçant, comme un mot qui lui était naturel et doux, ce merci ! qu'au fond de son cœur le visiteur appliqua aussitôt à la France, et dans lequel il ne put s'empêcher de pressentir d'autres actions de grâce, pour d'autres bienfaits !

Cet adieu mêlé d'espérance au moment où l'Arabe retournait à la prière et le Français à la vie active, a, je le crois, déterminé l'auteur de ce récit à la publicité. Puisse-t-il à son tour éveiller des échos ! Notre pays ne sera jamais désintéressé dans une question où l'honneur est engagé, et la Foi peut encore ici, comme en tant d'autres circonstances, fournir sans effort les solutions que la politique aura vainement poursuivies !

ALFRED DE FALLOUX.

DISCOURS DE M. DE LAMARTINE. (1)

A l'occasion de la promulgation de la constitution à Mâcon, M. de Lamartine a prononcé le discours suivant. Une foule immense était accourue pour entendre cette voix infatigable dans son éloquence.

Concitoyens,—Vous voulez que je consacre, par quelques paroles, le plus grand acte qui puisse s'accomplir pendant le passage d'une génération d'hommes sur la terre : la proclamation de sa Constitution. C'est ainsi qu'on jette des pièces de monnaie marquées à l'effigie du temps, dans les fondations d'un édifice. Je le veux bien. Je prie l'Inspirateur suprême de mettre lui-même sur mes lèvres quelques-unes de ces vérités qui ne passent pas avec le jour, qui ne s'altèrent pas avec les siècles, mais qu'on retrouve intactes, après des milliers d'années, comme le métal éternel dont est faite la vérité.

Peuple, Dieu seul est souverain, parce que seul il est créateur ! parce que seul il est infaillible ! seul juste ! seul bon ! seul parfait ! La raison humaine est la reverbération de Dieu sur le genre humain, La raison humaine, émanée de Dieu, inspirée de Dieu, ministre de Dieu en nous, est donc la seule souveraineté légitime des nations.

Dans l'enfance des Peuples, leur intelligence est trop peu développée pour qu'ils se gouvernent par la seule autorité de la raison. Ils ont des tuteurs, des conquérans, des maîtres, des tyrans, des despotes, des rois absolus, puis des rois limités dans leur autorité par des lois, par des conseils, par des aristocraties, par des constitutions mixtes. A mesure que la raison du Peuple grandit, la liberté grandit avec elle, puis la justice avec la liberté ; puis l'égalité, cette réalisation de la justice ; puis la fraternité spirituelle, cette perfection de l'égalité, qui fait de la nation une famille, et de toutes ces familles de peuples une humanité.

Le règne de Dieu se manifeste ainsi de plus en plus sur les peuples, jusqu'à ce que ces maîtres, ces tuteurs, ces tyrans, ce despotes, ces rois, ces constitutions personnifiées dans les dynasties, disparaissent, et que la souveraineté spiritualiste se dégage et remplace tout. Alors Dieu règne, sans autre intermédiaire que notre raison, sur nous.

Vous le voyez ! c'est en principe le règne direct de Dieu. Le règne de Dieu, par la raison de tous, s'appelle la République.

Nous fondons la République. La République ! c'est le Gouvernement qui a le plus besoin de l'inspiration et de la bénédiction continues de Dieu Car si la raison du Peuple s'obscurcit ou s'égare, il n'y a plus de souverain : Il y a interrègne. Il y a anarchie. Il y a mort.

Pour qu'une Constitution soit durable et digne du sceau religieux, il faut qu'elle contienne un principe vrai, nouveau, divin, ou mieux appliqué dans le Gouvernement des empires. Sans cela, la Constitution est vide. Elle n'est qu'un corps de lois ; elle n'a pas d'âme : elle ne vit pas : elle ne fructifie pas.

Le principe nouveau de la République, c'est l'égalité politique, entre toutes les classes de citoyens. Ce principe a pour expression,—le suffrage universel ! Pour résultat,—la souveraineté de tous ; pour conséquence morale,—la fraternité entre tous.

Jamais jusqu'ici, depuis l'Evangile, la raison humaine n'écrivit en code une souveraineté plus rationnelle, plus universelle et plus légale.

Nous régnons tous dans la mesure de notre raison, de notre intelligence, de notre sagesse, de notre vertu : nous sommes tous rois de nous-mêmes et de la République.

Mais ce n'est pas tout d'écrire et de jurer une Constitution. Il faut un Peuple pour l'exécuter.

Elevons nos pensées aussi haut que Dieu lui-même, pour qu'il inspire de plus en plus ce Peuple, pour qu'il donne l'ordre spirituel à la terre, comme il a donné l'ordre matériel aux astres là-haut. Qu'il bénisse la Constitution ! Qu'elle commence et qu'elle finisse par son nom ! Qu'elle soit pleine de lui ! Qu'elle dure en se renouvelant et en se perfectionnant elle-même comme ses œuvres. Qu'elle soit paix, ordre, justice, travail, instruction, lumière, bienfaisance, amour comme lui ! Qu'elle multiplie, qu'elle pacifie le peuple français ! Qu'en instituant la République des droits et des devoirs, elle institue surtout la République des cœurs ! Que les hommes qui naîtront longtemps après nous relisent ce Code imparfait encore et qu'ils disent :

" L'an 1848, l'esprit humain fit un pas ; et ce pas de la France dans la voie du perfectionnement politique eut pour trace la Constitution de la République."

Citoyens ! tout progrès est un effort. Tout effort est une peine, Toute peine a son gémissement. Les transformations politiques sont un travail. Le Peuple est l'ouvrier de son propre avenir. Qu'il y songe ! L'avenir le regarde et l'attend !

Honte aux lâches qui reculeraient ! Prudence aux téméraires qui précipiteraient la société dans l'inconnu Gloire aux bons, aux forts, aux sages, aux persévérans ! Que Dieu soit avec eux !

Qu'on écrive au bas de cette Constitution : A tel jour de telle année à telle date de son existence nationale, telle fut l'œuvre du Peuple français !

(1) Ce Discours n'ayant rapport qu'aux affaires publiques, nous nous faisons un plaisir de le publier, bien qu'il renferme certaines sentences qui, appliquées aux affaires religieuses, ne dûssent pas nous convenir ; mais nous ne voulons pas supposer à M. De Lamartine des intentions que sans doute il n'a pas eues. (*Note du Rédacteur.*)

COURS DE CIRCUITS.

Nous pensons qu'il est de peu d'importance pour l'administration même de la justice, que le Juge réside ou non dans la division inférieure, et nous devons avouer qu'il existe de bonnes raisons pourqu'il demeure plutôt au centre des grandes divisions. De cette façon, il sera à l'abri de toute influence et de toute sympathie ou antipathie de *localité* ; en même temps que vivant parmi les hommes les plus distingués et les plus instruits du Banc et du Barreau ; il sera plus au niveau des décisions et des connaissances légales. Peut-être quelques personnes trouveront-elles trop élevé le montant de la juridiction que nous attribuons à ce Juge ; mais nous les prions de considérer le correctif que nous établissons en même temps par ce moyen de l'appel et de l'évocation pour audition au mérite. Nous devons ici à la justice de déclarer que nous devons à notre confrère de Trois-Rivières, cette dernière suggestion que nous croyons très propre à améliorer le système des Cours de Circuit. Comme il le remarque très bien, les premiers procédés d'une action jusqu'à la clôture de l'enquête ne sont pour ainsi dire que de *routine*, et il serait expédient et économique de les faire sur les lieux, sans danger pour les parties. Quant à l'audition même de la cause, dans les actions audessus de £20. (somme considérable pour les habitans des campagnes de ce pays) nous pensons qu'il serait sagee et prudent de laisser la faculté au Demandeur ou au Défendeur, de la porter devant un tribunal plus nombreux c'est-à-dire devant la Cour du Banc de la Reine. Nous ajouterons même à la pensée de notre confrère, en disant qu'il devrait y avoir appel à cette dernière, de tout jugement interlocutoire de la Cour de Circuit dans les causes excedant £20. Avec ces correctifs, nous pensons qu'il ne peut y avoir aucun danger à donner au Juge de Circuit, juridiction jusqu'à £100.

Si nous sommes faciles sur le premier point, celui de la *non-résidence*, nous devons déclarer ici que nous serons *intraitables* et que nous ne *rompront jamais*, quant aux trois derniers, que nous allons reprendre dans leur ordre ;

2°. *Dépôt de tous jugements et de tous actes notariés ; prononcés et exécutés dans les limites de la division inférieure, tant du passé que de l'avenir.* S'il est une charge lourde et assurément bien gratuite, pour nous bons habitants des campagnes, c'est sans doute, celle d'être forcés de parcourir 20 à 25 lieues pour nous rendre dans la riche et opulente capitale des Canadas et y verser notre dernier écu, afin de nous procurer une copie d'un jugement de l'ancienne Cour des Commissaires valant 30 sous, ou de celle de Requête ou du District valant 3 chelins, ou enfin une copie d'un acte notarié valant 5 ou 6 chelins. Car pour cela, il nous faut non-seulement dépenser 3 ou 4 fois la valeur de la chose que nous voulons avoir, mais encore perdre 3 ou 4 jours de tems. Quelque fois il nous est arrivé de demander la cause de leur voyage à des cultivateurs que nous voyions s'acheminer vers la superbe ville, tantôt dans le tems le plus précieux de la moisson, tantôt par les chemins les plus exécrables du printems et de l'automne ; et la réponse était : " j'ai besoin d'une *copille d'acque* ; " ou bien : " je voudrais avoir un jugement de l'ancienne petite Cour de not' paroisse. " Eh bien ! au nom du bon sens et de la justice ; nous demandions-nous alors, pourquoi cette perte de tems et d'argent, et nous sommes encore à le savoir.

Nous desirons donc que les régistres des jugemens prononcés jusqu'ici par des Cours existant actuellement dans les limites de la division inferieure à être établie, mais qui devront cesser d'exister par l'effet d'une nouvelle organisation judiciaire, ainsi que par toutes autres cours ayant existé dans les mêmes limites, et aussi les greffes des Notaires ayant à instrumenter dans les dites limites, ou qui pourront par la suite y instrumenter, soient transmis par le Protonotaire de Montréal (ou autre ville suivant le cas) au Greffier de la Cour de la division inférieure et que ce dernier soit autorisé à expédier des copies de ces actes, ainsi qu'à émaner des exécutions sur ces jugemens de la même manière que le Protonotaire. Bien entendu que cela ne devra avoir lieu que lorsque des voûtes auront été construites dans ces divisions pour recevoir ces papiers. Nous savons que par rapport à ce dernier point, on fera valoir des objections et des difficultés ; mais partout il en existe, et cependant, lorsqu'on y met de la volonté, on parvient à les vaincre. Et nous croyons le sujet suffisamment intéressant pour les campagnes, pour que l'on se donne le trouble de chercher les moyens d'y parvenir. Dans tous les cas, si l'on objectait